



INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

1^{er} et 2 avril 2023
Salle Oscar-Deschesnes
Centre Jean-Guy-Cardinal
156, 3^e Avenue, Sainte-Anne-des-Plaines

FRAIS

Le coût d'inscription est de 70 \$ pour les résidents et 80 \$ pour les non résidents.
Nous vous contacterons pour faire le paiement du coût d'inscription par carte de crédit.

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À L'EXPOSITION

Nous vous invitons à soumettre votre candidature **avant le 15 janvier 2023**, en complétant le formulaire d'inscription que vous retrouverez au lien suivant: <https://fr.surveymonkey.com/r/expoarts2023>.

Vous devrez joindre à ce formulaire 4 photos de vos oeuvres en format JPEG ou PNG ainsi que votre CV artistique. Veuillez prendre note qu'une de vos 4 photos sera insérée dans le dépliant promotionnel de l'Exposition d'Arts visuels. Si vous éprouvez de la difficulté à compléter le formulaire en ligne, nous vous invitons à contacter madame Marie-Pier Martins, coordonatrice des loisirs, au **450 478-0211 poste 3016** ou au mpmartins@villesadp.ca.

Les œuvres éligibles au concours doivent être des créations originales, c'est-à-dire que l'exposant(e) atteste posséder les droits d'auteur sur la création. L'artiste devra également fournir le certificat d'authenticité pour chacune de ses créations. Le comité se réserve le droit de faire décrocher ou retirer de l'exposition en tout temps toute reproduction en respect des droits d'auteur.

Si, à la réception de votre dossier, vous ne rencontrez pas les énoncées ci-haut mentionnées, votre dossier sera automatiquement rejeté.

Votre présence est requise tout au long de l'exposition.

Exposition
D'ARTS
VISUELS
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

PRÉSENTATION ET IDENTIFICATION DES ŒUVRES

Toutes les œuvres doivent être encadrées et identifiées à l'endos avec le nom et le numéro de téléphone de l'artiste. Nous acceptons les toiles « galerie ». À votre arrivée à l'exposition, vous devrez remettre la liste de vos œuvres qui seront exposées durant l'exposition.

VENTE

Durant l'exposition, il est strictement défendu d'exposer ou de vendre d'autres articles ou œuvres que celles inscrites sur le formulaire d'inscription.

HEURES D'OUVERTURE

Le samedi 1^{er} avril de 10 h à 21 h et le dimanche 2 avril de 10 h à 16 h.

VERNISSAGE

Samedi 1^{er} avril à 19 h.

DÉCROCHAGE

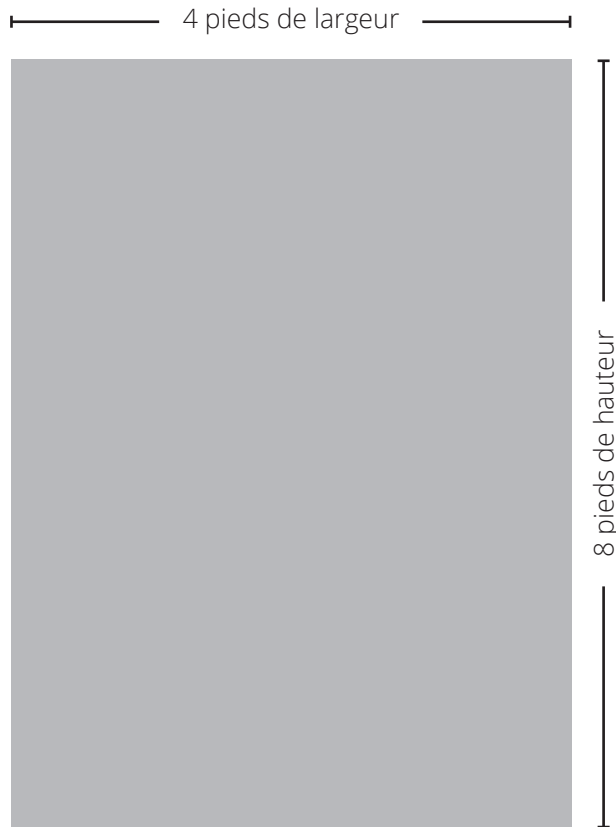
Par respect pour les visiteurs, aucune œuvre ne devra être décrochée avant la fin de l'exposition. Les œuvres devront rester exposées jusqu'à la fermeture de l'exposition et ne devront être récupérées qu'à ce moment, soit le dimanche 2 avril à 16 h 05.

PRIX DE L'EXPOSITION

Plusieurs prix sont remis annuellement aux artistes gagnants. La liste des prix reste à confirmer.

Exposition
D'ARTS
VISUELS
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

PLAN DU PANNEAU (panneau troué)



INFORMATIONS

Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du Service des loisirs au 450 478-0211, poste 3016 ou par courriel à mpmartins@villesadp.ca.